



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Concours d'entrée à l'ENA, Concours externe spécial réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat.**

Le concours permettra en 2021 d'offrir aux titulaires d'un diplôme de docteur (au sens de l'article L 612-7 du code de l'éducation), en particulier ceux ayant investi dans le champ des sciences de la vie, d'accéder aux fonctions d'administrateur civil des ministères et autres corps de la haute fonction publique : membres de hautes juridictions (Conseil d'État et Cour des comptes), conseillers des juridictions administratives et des chambres régionales des comptes, corps diplomatique et consulaire, membres des inspections générales, sous-préfets, administrateurs de la Ville de Paris.

**Inscriptions en ligne [www.ena.fr](http://www.ena.fr) : mi- février 2021**

Le concours externe spécial d'entrée comprend en 2021 les épreuves suivantes :

### **Une épreuve d'admissibilité (fin août)**

- Une épreuve de rédaction d'une note d'analyse et de propositions à partir d'un dossier de 25 pages maximum, faisant appel aux connaissances précisées par le programme.  
Durée : cinq heures  
Coefficient : 6

### **Des épreuves d'admission (en octobre – novembre)**

- **Un entretien** permettant, à partir d'un dossier renseigné par le candidat et présentant son expérience professionnelle et ses travaux de recherche, d'apprécier ses aptitudes, ses motivations, son parcours et ses réalisations ainsi que son aptitude à mobiliser, dans un environnement professionnel, les connaissances et compétences acquises pour l'accomplissement des fonctions confiées aux corps recrutant par la voie de l'École nationale d'administration..  
Durée : une heure, dont un exposé liminaire d'au plus dix minutes  
Coefficient : 4
- **Une épreuve orale en langue anglaise** comportant la lecture d'un extrait et le commentaire d'un texte de 600 mots environ ayant pour sujet l'actualité européenne et internationale suivis d'une conversation avec le jury.  
Durée : 30 minutes (préparation 15 minutes)  
Coefficient : 2

Les candidats reçus à ce concours effectuent la même scolarité que les candidats reçus aux autres concours d'entrée à l'ENA (concours externe, concours interne, troisième concours).

# Programme de l'épreuve d'admissibilité de la spécialité "Sciences de la vie"

1 - CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET CAPACITÉ À IDENTIFIER LES QUESTIONS AUXQUELLES LES SCIENCES PEUVENT APPORTER UNE RÉPONSE :

1.1 - Statistiques au service de la décision publique : apporter une réponse pertinente aux besoins de connaissance des acteurs économiques et sociaux, construction d'indicateurs pertinents; pertinence du pilotage par les indicateurs; de l'expertise à l'évaluation des politiques publiques.

1.2 - Évolution scientifique et évolution sociale : notion de changement et de progrès; enjeux éthiques des sciences et de leurs avancées.

2 - CAPACITÉ À ÉCLAIRER LA DÉCISION PUBLIQUE ET SON ÉVALUATION DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

2.1 - Spécificité du monde vivant : Organisme; espèce; microbiologie; métabolisme; reproduction et hérédité; macromolécules.

2.2 - Santé publique, épidémiologie, sécurité alimentaire : les enjeux et les perspectives de l'épigénétique dans le domaine de la santé; les maladies à transmission vectorielle; les progrès de la génétique vers une médecine de précision.

2.3 - Sécurité sanitaire : Perturbateurs endocriniens; résistance aux antibiotiques; risque épidémique (transmission, diagnostic moléculaire, comportement...)

2.4 - Biochimie, biologie moléculaire et cellulaire, biophysique

2.5 - Enjeux des évolutions de la démographie en France et dans le monde : conséquences du vieillissement des populations dans les pays développés; les conditions d'une transition démographique réussie; migrations.

2.6 - Génétique, neurosciences.

2.7 - Biotechnologie : l'utilisation des organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture et dans l'alimentation; biodiversité et la préservation du patrimoine génétique.

2.8 - Micro et nano technologie : risques potentiels, enjeux éthiques.

2.9 - Bioéthique : brevetage du vivant; expérimentation à visée thérapeutique; clonage reproductif; don et usage des sous-produits du corps humain; privatisation des banques d'organe ou de greffons; recherche sur l'embryon et utilisation d'embryons surnuméraires; transgénèse; biologie cellulaire, biologie du développement.



[www.ena.fr](http://www.ena.fr)